



À DISTANCE →

TÉLÉCONSULTANCE
ARCHITECTURALE

Les projets ne se confinent pas! Profitez en pour consulter un architecte conseil en ligne

En cette période de confinement, un architecte conseil du CAUE peut vous aider à engager ou à poursuivre vos réflexions en amont de vos projets de construction, d'extension, de rénovation ou d'aménagement.

À votre écoute, il peut :

- Vous renseigner pour connaître les règles qui s'appliquent à votre parcelle,
- Répondre à des questions techniques et pratiques relatives à votre construction,
- Vous apporter des conseils de conception et mieux définir vos besoins,
- Vérifier la bonne intégration de votre projet dans le paysage...

Il suffit d'envoyer une demande de conseil par mail sur **caue@cauesavoie.org** avec votre nom et votre n° de téléphone et la commune du projet en Savoie.

Un architecte conseil vous joindra ensuite par mail, téléphone ou visioconférence pour répondre aux questions et engager l'échange sur les projets en cours.

En vue de votre rendez-vous, préparez les **documents utiles à la bonne compréhension de votre projet**, tels que :

- Autorisation d'urbanisme éventuellement obtenue
- Extrait du règlement de la zone (PLU, carte communale, etc.)
- Extrait de plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)
- Plans et photos des bâtiments existants, du terrain, des bâtis voisins, croquis, devis, etc.

Ce service gratuit, neutre et indépendant est proposé par
le CAUE et les territoires de Savoie



conseil
d'architecture
d'urbanisme et
de l'environnement

Un service gratuit pour tous
Contactez votre commune
dès le début de votre projet

Pour rénover, construire, aménager, agrandir Rencontrez l'architecte-conseil

ÉCOUTER, SUGGÉRER, CONCRÉTISER



- réglementation
- autorisations
- implantation, volumétrie
- matériaux, énergies
- environnement
- projet durable

L'architecte-conseil vous accompagne gratuitement, vous aide dans
votre projet et vous répond de façon indépendante et personnalisée.

caue@cauesavoie.org



www.cauesavoie.org